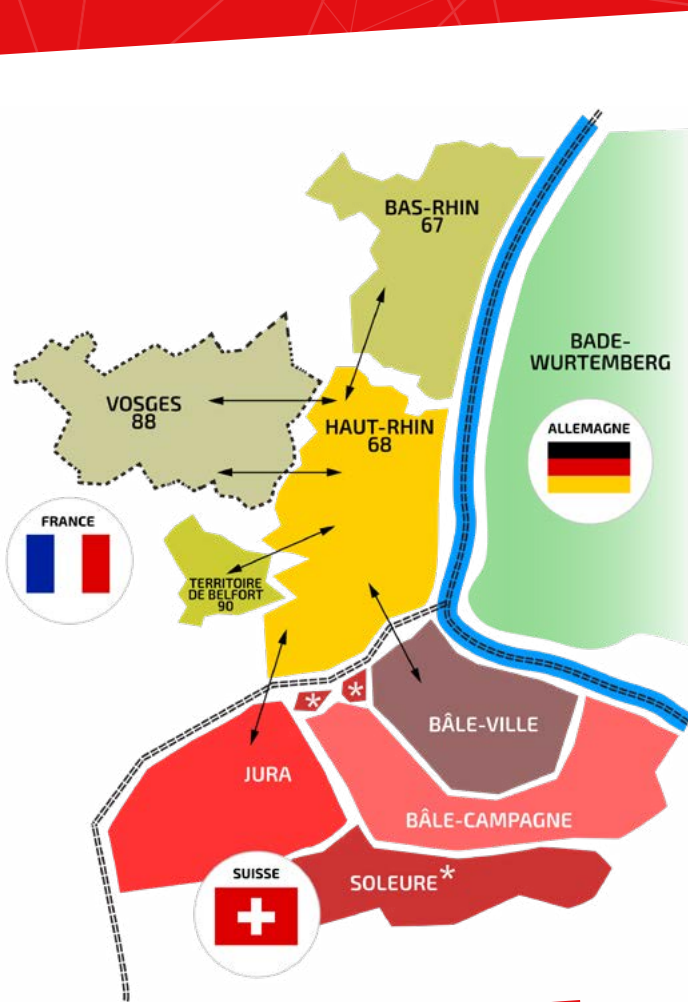


Qu'on SDIS tout !

Magazine du SDIS 68



DOSSIER

**COOPÉRATION
TRANSFRONTALIÈRE
ET INTER-
DÉPARTEMENTALE**
P. 10-13

**BILAN
MOBILITÉ
INTERNE**
P. 3

**LABEL
EMPLOYEUR
PARTENAIRE**
P. 5

**FEU D'HABITATION
COLLECTIVE**
à Sainte-Croix-
Aux-Mines
P. 8-9



L'ÉDITORIAL DE LA PRÉSIDENTE

La nouvelle organisation territoriale et fonctionnelle de notre SDIS est effective depuis le début de l'année. Sa mise en œuvre s'est accompagnée de nombreux réaménagements au sein des services et unités opérationnelles. 168 agents ont changé d'affectation à cette occasion. Dans le cadre de ce grand chantier, l'ensemble des sapeurs-pompiers professionnels et des personnels administratifs et techniques (PATS) ont été consultés sur leurs souhaits de mobilité. Les aspirations de chacun ont été prises en considération dans la mesure du possible, en tenant compte des attentes exprimées et des nécessités du service.

Cette nouvelle organisation doit nous permettre de faire face de la manière la plus efficace à une activité opérationnelle toujours plus soutenue.

Cette activité intense, nous ne sommes pas les seuls à la connaître. Nos voisins français des départements limitrophes, mais aussi suisses et allemands, gèrent eux aussi leur lot de risques

et de sollicitation opérationnelle. Grâce à des conventions de partenariat, nous pouvons compter sur leur concours, comme ils peuvent bénéficier d'assistance de notre part lorsque les circonstances le demandent. Ce réseau d'entraide fait d'ailleurs l'objet d'un dossier dans le présent numéro.



Grâce à des conventions de partenariat [...], nous pouvons compter sur leur concours, comme ils peuvent bénéficier d'assistance de notre part.



Un autre partenariat, au sein de notre département, contribue à renforcer notre capacité opérationnelle : celui qui nous lie avec plus de 120 employeurs privés et publics facilitant la disponibilité de nos sapeurs-pompiers volontaires. Ces employeurs partenaires des sapeurs-pompiers du Haut-Rhin ont été récemment mis à l'honneur dans nos murs et je tiens à les remercier encore une fois pour leur coopération.

Je vous souhaite une lecture instructive de ce nouveau numéro du « Qu'on SDIS tout ! », et à travers lui un partage agréable de la vie de notre SDIS.

Brigitte KLINKERT

Présidente du conseil d'administration du SDIS 68

MOBILITÉ INTERNE : 168 AGENTS ONT CHANGÉ D'AFFECTATION

En vue d'accompagner les évolutions de l'organisation territoriale et fonctionnelle adoptées en 2018 et déployées à partir de janvier 2019, le SDIS a mis en œuvre un plan de mobilité de ses personnels. 34% de l'effectif en ont bénéficié.

Au moment où le SDIS 68 a entrepris de remanier profondément son organisation territoriale et fonctionnelle, l'ouverture d'un plan de mobilité des personnels présentait un intérêt à double titre :

- pour les agents, cette démarche a offert la possibilité à ceux qui le souhaitaient de changer d'affectation, voire d'évoluer vers d'autres domaines d'activité ;
- pour le service, elle a permis de pourvoir les postes nouvellement créés suite aux réorganisations et à la refonte des organigrammes.

C'est dans cet esprit qu'a été lancé en juillet 2018 un sondage destiné à recenser les vœux de mobilité de l'ensemble des personnels statutaires, PATS et SPP. Ils ont eu la possibilité d'exprimer leurs souhaits d'affectation, en fonction de leurs aspirations et des possibilités ouvertes par les nouveaux organigrammes.

Les mouvements les plus attendus ont sans doute été ceux qui permettaient :

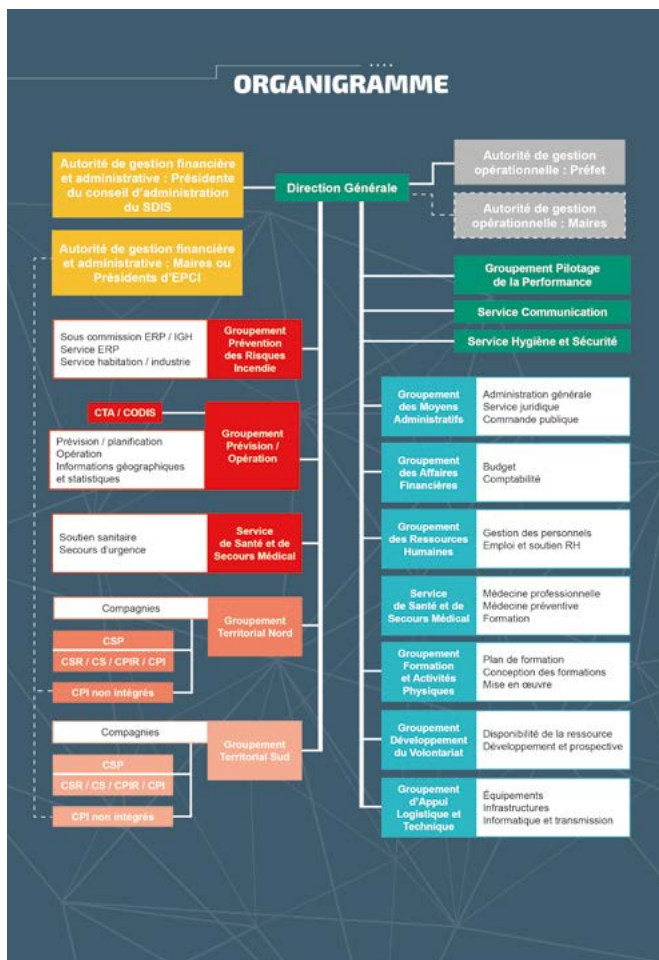
- d'une part de pourvoir les emplois de SPP postés dans les centres de secours renforcés, dont l'objectif est d'améliorer la réponse opérationnelle par le déploiement de gardes mixtes SPP/SPV ;
- d'autre part de pourvoir les emplois dans les compagnies, nouvel échelon de commandement de proximité, qui donne au SDIS la capacité d'accompagner avec efficacité plusieurs mesures fortes découlant du SDACR et du règlement opérationnel, telles que le déploiement des gardes et l'extension à tout le département du concept de bassin opérationnel.

La démarche a rencontré un franc succès : 412 agents ont répondu au sondage, soit un taux de participation de près de 83%. Tous ces agents ont émis un ou plusieurs vœux, qu'il s'agisse de souhaits de mobilité ou de rester sur leur poste.

À l'issue de la procédure, les agents qui se sont vus attribuer de nouvelles affectations à partir de janvier 2019 représentent 34% de l'ensemble des effectifs (41% de ceux qui ont répondu au sondage) et même 97,4% en tenant compte des personnels dont l'affectation sur leur poste a été confirmée.

En parallèle, un appel à candidatures a été lancé aux SPV en vue de pourvoir les postes d'adjoints volontaires dans les compagnies qui ont été créées à partir de janvier 2019 suite au redécoupage territorial.

Cet appel a permis de pourvoir neuf des dix postes. L'installation des nouveaux chefs de compagnie adjoints est actée depuis le 15 février 2019 et matérialisée par un arrêté de la présidente du CASDIS.



ANNE GRAFF

LA CASERNE DANS LES GÈNES

Le métier de sapeur-pompier ? Une évidence pour Anne Graff. Il fait partie de son ADN. Fille de sapeur-pompier professionnel mulhousien logé sur place, comme de nombreux collègues, elle a été littéralement nourrie de la vie de caserne avec ses premiers biberons. Les cavalcades des départs en intervention ; ses premiers pas au milieu des sapeurs-pompiers ; les jeux avec les enfants de sapeurs-pompiers, sous l'œil des mamans, épouses de sapeurs-pompiers... A Bourzwiller d'abord, puis avenue de la Marseillaise à partir de 1980.

Si en prime on ajoute l'exemple d'une maman infirmière et cadre à l'hôpital, on obtient un véritable bain de service à autrui. Difficile d'échapper à un tel patrimoine génétique. Avec l'adolescence, Anne commence à rêver de devenir elle aussi sapeur-pompier, vers 14 ou 15 ans.

« J'aimais surtout cette idée de rendre service dans l'urgence. Mais à l'époque, une femme sapeur-pompier dans l'effectif, ça n'était pas dans la culture du corps de sapeurs-pompiers de Mulhouse. Pas question d'espérer y entrer ; ni comme volontaire, encore moins comme professionnelle » résume Anne Graff.

Alors, ce sera assistante dentaire ; avec parallèlement un BEESAN (brevet d'Etat d'éducateur sportif des activités de la natation). Toujours le service à autrui en toile de fond... Et puis, en 2000, la départementalisation des services d'incendie et de secours ouvre la porte de toutes les casernes aux femmes, culture locale ou pas... Anne a alors 26 ans. Elle passe le concours et, en septembre, démarre la formation initiale SPP. En janvier 2001, elle touche enfin au rêve et entre dans l'effectif du CSP de Mulhouse... toujours logée sur place.

Elle confie avoir été acceptée sans aucun problème ni jugement négatif. **« C'est vrai que j'étais un cas à part : j'étais dans la maison depuis mon plus jeune âge ; c'est plus facile comme ça d'être à l'aise. Et puis, j'ai toujours été un peu fille et garçon manqué à la fois ».**

Pour l'adjudant-chef, la manière d'être de chacun fait beaucoup.

« Souvent, les gens se comportent avec nous comme on se comporte avec eux. Ce qui compte c'est de bien faire son travail. J'irais jusqu'à dire que dans certains cas, être une femme peut aider au contact avec les gens, notamment en Secours d'Urgence aux Personnes ».

En couple avec un sapeur-pompier professionnel de Mulhouse, Anne est également maman d'un garçon de 8 ans qui a, lui aussi, fait ses premiers pas à la caserne. Elle ne se lasse pas de sa vocation, même si les évolutions de la société confrontent de plus en plus souvent le sapeur-pompier à une misère sociale qui semble s'installer, ou à la grande solitude de personnes âgées isolées qu'il faut aider après une chute à domicile. **« À chaque garde on est prêt mentalement à partir pour la mission particulière, qui mettrait à l'épreuve notre cœur de métier ».**



DES LABELS POUR LES EMPLOYEURS PARTENAIRES DES SAPEURS-POMPIERS

Le SDIS 68 a mis à l'honneur, mardi 9 avril, une centaine d'employeurs qui facilitent la disponibilité de leurs salariés et agents qui sont par ailleurs sapeurs-pompiers volontaires (SPV). Des labels « employeur partenaire des sapeurs-pompiers du Haut-Rhin » leur ont été remis.

Le Haut-Rhin compte près de 5600 SPV. Ceux-ci effectuent 71% du volume horaire opérationnel total. En 2018, ils ont assuré 149 571 heures d'intervention, 131 457 heures de garde et plus de 5 203 247 heures d'astreinte. Depuis 2012, le SDIS a passé 124 conventions avec des employeurs privés et publics qui s'engagent à faciliter la disponibilité de leurs salariés cumulant un engagement de SPV avec leur emploi, que ce soit pour des départs en intervention ou pour de la formation.

Actuellement, 397 SPV sont concernés par de telles conventions. Celles-ci ont permis, en 2018, de dégager 1864 heures d'intervention et 1885 heures de formation durant le temps de travail.

La cérémonie organisée le 9 avril concernait à la fois des employeurs ayant signé pour la première fois une

convention avec le SDIS, valable pour trois ans, et des employeurs qui renouvelaient la leur. Elle s'est déroulée sous la conduite du colonel hors classe René Cellier, directeur départemental des services d'incendie et de secours du Haut-Rhin, en présence de Mme Emmanuelle Guénot, sous-préfète d'Altkirch, représentant le préfet, et de Mme Brigitte Klinkert, présidente du conseil d'administration du SDIS 68.

Pour tout renseignement sur les conventions de disponibilité des sapeurs-pompiers volontaires :
Groupement de développement du volontariat,
LIEUTENANT-COLONEL
CHRISTOPHE MARCHAL, 03.89.30.18.71



UNE CONVENTION AVEC LE LYCÉE AGRICOLE DE ROUFFACH

En préambule à la cérémonie de remise des labels aux employeurs partenaires des sapeurs-pompiers du Haut-Rhin, mardi 9 avril, a eu lieu la signature d'une convention de partenariat inédite et atypique entre le SDIS 68 et le lycée agricole de Rouffach.

Cette convention, si elle vise bien la disponibilité des sapeurs-pompiers volontaires, concerne non pas les agents du lycée, mais bel et bien des élèves. Il s'agit en effet de 17 SPV, âgés de 16 ans et plus, élèves au lycée et au CFA.

Le document a été signé par Brigitte Klinkert, présidente du conseil d'administration du SDIS 68, et Godfrey Brown, proviseur du lycée agricole de Rouffach (représenté par Jérôme Fontaine, proviseur adjoint), en présence du colonel René Cellier, directeur départemental des services d'incendie et de secours du Haut-Rhin.



DES DIABLES ROUGES DANS LES CAMIONS ROUGES

Des soldats à bord des ambulances des sapeurs-pompiers. L'idée peut sembler surprenante au premier abord, mais c'est pourtant une réalité au SDIS du Haut-Rhin !

Régulièrement, des militaires du 152^e régiment d'infanterie de Colmar, les Diables rouges, participent à des gardes de 24 heures au CSP de Colmar. Les soldats ont alors le statut d'observateurs et décalent avec l'équipage à chaque sortie de l'ambulance.

Ces stages d'observation, à travers la réalité des missions de secours d'urgence aux personnes, leur permettent de se familiariser avec des situations difficiles qu'ils pourront rencontrer en opérations. C'est pour ces Diables rouges l'occasion d'un aguerrissement sur le plan psychologique et d'acquérir une expérience de terrain dans le domaine du premier secours en équipe, à travers des situations réelles.

Cette immersion est organisée dans le cadre d'une convention en vigueur entre le SDIS du Haut-Rhin et le Régiment de Colmar existant depuis 2008. Elle a été reconduite le 17 décembre 2018 lors d'une rencontre entre le colonel hors classe René Cellier, directeur départemental des services d'incendie et de secours du Haut-Rhin, et le colonel Thibaut Kossahl, chef de corps du 152^e RI.

Depuis le début de l'année 2019, ce sont 12 soldats du régiment qui participent régulièrement aux gardes du CSP de Colmar.



MÉDECINE PRÉVENTIVE : UN DÉPART, UNE ARRIVÉE

Le service de médecine préventive du SDIS du Haut-Rhin a connu un changement de praticien titulaire, avec le départ en retraite du médecin lieutenant-colonel Bernard Coppé et son remplacement par le médecin-capitaine Claire Danner.

Le Dr Bernard Coppé a mené jusqu'à trois vies de front :

- **Médecin statutaire** employé à mi-temps par le SDIS, depuis 2002, il a assuré la médecine d'aptitude de l'ensemble des personnels statutaires, PATS et sapeurs-pompiers professionnels, jusqu'au 31 décembre 2018. Ce poste lui ouvrait des droits à la retraite qu'il a fait valoir au 1er janvier 2019.
- **Médecin sapeur-pompier volontaire** depuis 1993, activité qu'il poursuit. A ce titre, il participe au secours médical d'urgence, à la formation et assure la médecine d'aptitude des sapeurs-pompiers volontaires.

- **Médecin libéral**, le Dr Coppé exerce aujourd'hui encore la médecine libérale en qualité de spécialiste en médecine générale à Orbey.

Médecin-capitaine en 1993, Bernard Coppé a été promu médecin-commandant en 2002, puis médecin lieutenant-colonel en 2010.

Nous lui souhaitons une bonne continuation dans les missions qu'il poursuit.

Le Dr Claire Danner, médecin-capitaine de sapeurs-pompiers volontaires depuis 2013, a pris la relève de la médecine professionnelle du SDIS, à mi-temps.



FRANÇOIS LOUVIAU EST PARTI

Il a effectué une dernière garde mémorable, marquée par l'humour taquin de ses collègues du CSP de Colmar, jeudi 28 mars dernier.

Son pot de départ, le 3 avril, a été de la même veine, marqué par la bonne humeur, l'esprit de camaraderie, de respect et une convivialité naturelle. Le lieutenant hors classe François Louviau a tiré sa révérence après une carrière professionnelle de 38 ans et cinq mois. Une retraite officielle à compter du 1^{er} juin 2019.

Natif d'Argenteuil (Val d'Oise), François est entré dans la carrière à presque 20 ans, le 1^{er} janvier 1981 à Laon (Aisne) comme sapeur de 1^{ère} classe stagiaire. Muté à Reims à l'automne 1984, il est resté dix ans dans la capitale

champenoise, avant de retourner dans l'Aisne, à la direction départementale des services d'incendie et de secours en juillet 1994. Retour dans la Marne neuf ans plus tard, par une mutation au SDIS 51 en novembre 2003.

François Louviau est arrivé au SDIS du Haut-Rhin le 1^{er} mars 2007. Affecté comme préventionniste au groupement de prévention du risque incendie. Outre les activités courantes de ce service, François s'est investi dans le plan de sauvegarde des œuvres d'art, portant le dossier et assurant la formation des intervenants.

Sur le plan opérationnel, il a assuré dès son arrivée des gardes de chef de groupe au CSP de Colmar, étant titulaire du grade de major depuis 2002. Nommé lieutenant au 1^{er} janvier 2011, intégré au nouveau cadre d'emploi comme lieutenant de 1^{ère} classe en mai 2012, François Louviau a été promu lieutenant hors classe au 1^{er} août 2018.

Nous lui souhaitons une excellente retraite à Strasbourg, où il a choisi de s'établir.

LA RETRAITE POUR JEAN-LUC ZUBER

Le lieutenant de 1^{ère} classe Jean-Luc Zuber a pris sa retraite après 42 années de carrière de sapeur-pompier, dont 32 ans en tant que professionnel.

Originaire de Sainte-Marie-aux-Mines, il y a été sapeur-pompier volontaire de 1977 à 1987. Après son service militaire en unité d'instruction et d'intervention de la sécurité civile, Jean-Luc Zuber est entré en octobre 1979 à l'atelier du CSP de Mulhouse comme mécanicien poids-lourd. Il y est resté jusqu'en 1987, année qui l'a vu entamer sa carrière de sapeur-pompier professionnel. Affecté successivement au CSP de Colmar, au groupement centre, puis au centre de traitement des alertes en tant qu'adjoint au chef de centre, Jean-Luc Zuber est retourné à ses racines en devenant en 2009 adjoint au chef de centre de Sainte-Marie-aux-Mines, fonction occupée jusqu'à sa retraite.

Un sauvetage dans une galerie de mine durant sa période volontaire à Sainte-Marie-aux-Mines lui a valu la médaille de bronze pour acte de courage et de dévouement. Une deuxième fois Jean-Luc Zuber s'est exposé et a été gravement blessé dans l'incendie du restaurant Schillinger à Colmar en décembre 1995, alors qu'il prenait tous les risques pour

tenter de sauver le propriétaire ; il a été décoré de la médaille pour acte de courage et de dévouement échelon argent 2^e classe.

Lors de la cérémonie organisée le 1^{er} mars 2019 pour son départ, Jean-Luc Zuber a été nommé capitaine honoraire. Bonne retraite Jean-Luc !



FEU D'HABITATION COLLECTIVE

LIEU-DIT LES HALLES

À SAINTE-CROIX-AUX-MINES

Le jeudi 3 janvier 2019, les secours ont été engagés pour un dégagement de fumée dans les communs d'un bâtiment d'habitation collective situé au lieu-dit les Halles, à Sainte-Croix-aux-Mines.

Alertés à 19 h 09, les premiers secours se présentent à 19 h 19 (FPTSR) et 19 h 20 (EPSA et VL chef de groupe).

Situation à l'arrivée de secours :

Le bâtiment est une ancienne usine comprenant deux parties et réhabilitée en 22 logements. De la fumée se dégage dans les circulations ainsi que dans les combles.

Réactions immédiates :

Les reconnaissances sont entreprises immédiatement par les communications existantes. Les progressions sont difficiles en raison de l'infrastructure du bâtiment.

Les 23 occupants sont évacués et recueillis dans une salle à proximité. Le feu se propageant rapidement, de nombreux moyens sont engagés en renfort.

Organisation du chantier :

Deux secteurs géographiques sont mis en place et un secteur soutien et commandement est déployé.

Difficultés rencontrées :

Reconverti en habitation collective en 2000, l'immeuble a vu sa toiture recouverte d'un manteau isolant, de type laine de roche compactée, puis rendue étanche à l'aide d'une membrane isolante.

Les réaménagements successifs de la toiture ont entraîné des difficultés opérationnelles, rendant notamment impossible la création rapide d'exutoires. Les binômes d'attaque ont été confrontés à une chute des matériaux, leur imposant de sortir rapidement de la structure.



Secours engagés :

Plus de 65 sapeurs-pompiers ont été engagés avec six engins-pompes, trois moyens aériens, un VSAV, deux véhicules tous usages (VTU), une cellule respiratoire électro-ventilation (CEREV), un poste de commandement (PC) de site, un poste médical avancé 10 victimes (PMA10), un véhicule de soutien sanitaire (VSS) et un véhicule d'appui logistique (VALO).

Neuf lances à débit variable ont été établies.

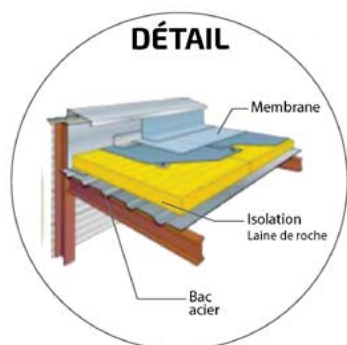
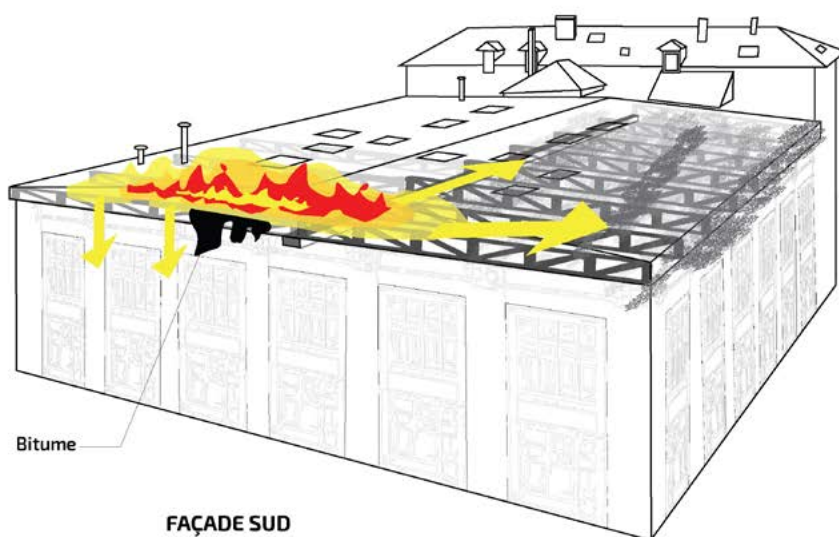
L'appui des équipes spécialisées du GRIMP et du SD a par ailleurs été nécessaire le lendemain matin afin de sécuriser la poursuite des opérations qui se sont terminées en soirée.





RETEX FEU - Sainte-Croix-Aux-Mines

Incendie du 3 janvier 2019



Éléments favorables :

La montée en puissance du dispositif et l'engagement sans faille de l'ensemble des intervenants contre ce feu particulièrement complexe ont permis de préserver huit logements.

La défense extérieure contre l'incendie (DECI) a permis d'alimenter l'ensemble du dispositif hydraulique.

Éléments défavorables :

La superposition successive de plusieurs matériaux d'isolation sur la charpente, et d'une façon générale l'apparition de nouveaux matériaux d'isolation en toiture a entraîné de réelles difficultés en matière de désenfumage et de création d'exutoires. Cette situation a contribué au développement de l'incendie dans les combles puis dans les niveaux inférieurs. Le groupement opération mène actuellement une réflexion afin de proposer de nouvelles techniques et de nouveaux outils adaptés à ces nouvelles contraintes.

ENTRAIDE OPÉRATIONNELLE : DES CONVENTIONS ET ACCORDS INTERDÉ- PARTEMENTAUX ET TRANSFRONTALIERS

Le Haut-Rhin partage des limites administratives avec de nombreux voisins : le Bas-Rhin, le Territoire de Belfort, les Vosges, mais aussi l'Allemagne et la Suisse. Il a passé avec eux différents accords d'entraide opérationnelle.

Afin d'optimiser la couverture opérationnelle par l'appui réciproque des centres de secours des communes et zones limitrophes départementales autant que frontalières, des conventions ou accords d'assistance mutuelle existent, d'une part, entre le SDIS 68 et les SDIS limitrophes et d'autre part avec les États voisins. Ces conventions s'appliquent dans le cadre de la couverture des risques courants ou dans des situations exceptionnelles nécessitant des moyens importants.

Avec les départements voisins











Dans le cadre interdépartemental, une convention d'assistance mutuelle lie le SDIS 68 à chacun des SDIS des départements limitrophes : le Territoire de Belfort depuis 2003, le Bas-Rhin depuis 2004 et les Vosges depuis 2007.

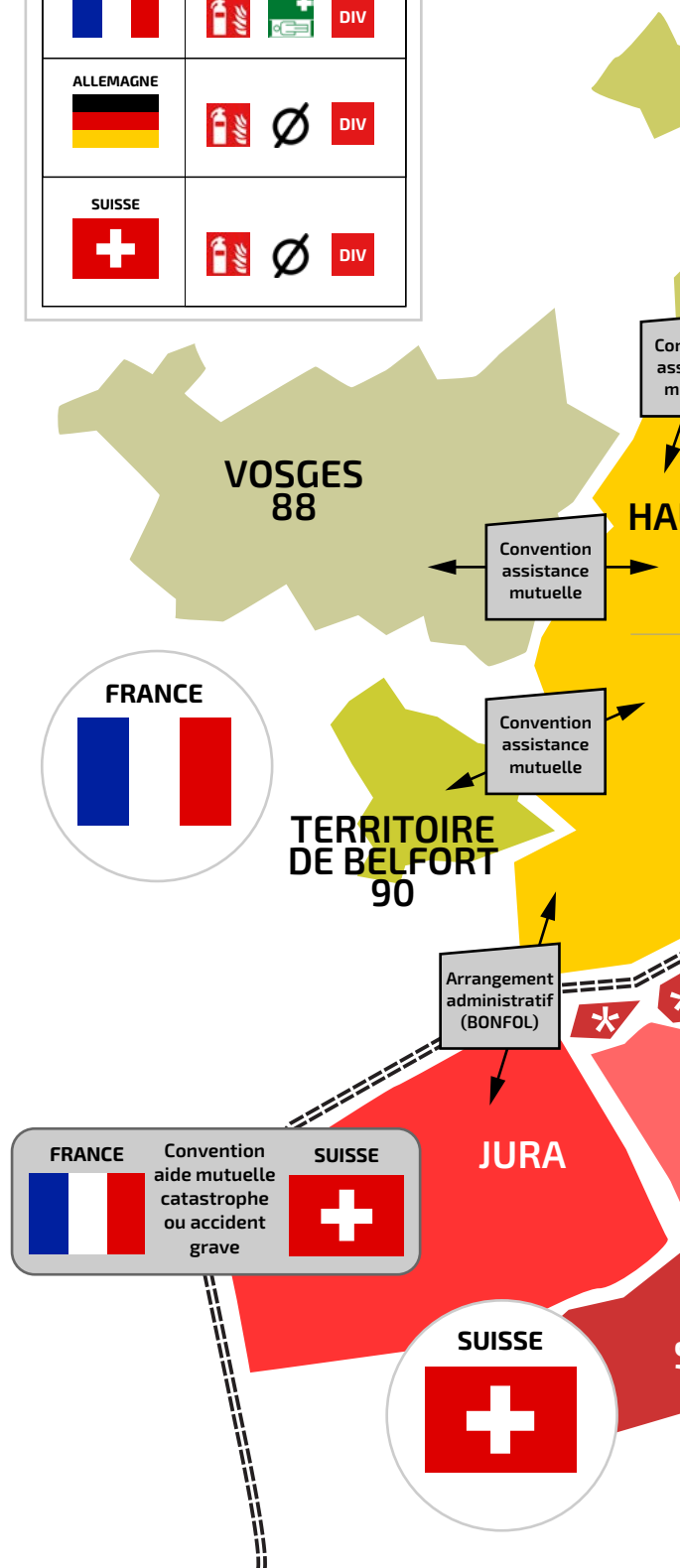
Ces conventions permettent :

- l'appui réciproque des centres de secours sur les communes et zones limitrophes départementales ;
- la mise à disposition de moyens opérationnels lors de l'activation d'un plan de secours départemental ;
- l'envoi de moyens opérationnels en renfort, à la demande de l'un des CODIS à son profit.

CONVENTIONS DANS LE CADRE DE INTERDÉPARTEMENTALE

MISSIONS DES SAPEURS-POMPIERS

FRANCE 	   DIV
ALLEMAGNE 	 ∅  DIV
SUISSE 	 ∅  DIV



S ET ACCORDS E L'AIDE MUTUELLE OU TRANSFRONTALIÈRE



Avec l'Allemagne et la Suisse

La France a défini les modalités d'assistance mutuelle en cas de catastrophe ou d'accident grave avec l'Allemagne (Convention du 3 février 1977) et la Suisse (Accord du 14 janvier 1987).

S'agissant de la Suisse :

L'accord franco-suisse permet une déclinaison locale, autorisant les autorités à conclure des arrangements particuliers pour l'exécution des opérations de secours courantes.

Ainsi, le préfet du Haut-Rhin et le gouvernement des cantons suisses frontaliers ont précisé les conditions d'engagement des moyens humains et matériels pour une aide réciproque. Ces dispositions sont arrêtées avec :

- le canton du Jura (assainissement de la décharge industrielle de Bonfol);
- le canton de Bâle ville (prolongation du tram bâlois à Saint-Louis).

S'agissant de l'Allemagne :

Sous l'égide de la Conférence du Rhin supérieur et dans le cadre du groupe de travail « Entraide en cas de catastrophe », un projet d'arrangement administratif est en cours d'élaboration entre les différents ministères des pays concernés afin de permettre des déclinaisons locales entre la France et l'Allemagne comme c'est déjà le cas avec la Suisse. Cela permettrait non seulement de renforcer la collaboration transfrontalière par l'envoi de renforts humains et matériels dans le cadre du risque courant, mais aussi de disposer d'une assise juridique lors des différents échanges dans le cadre des exercices.



LE SDIS 68 : PARTENAIRE DE L'ACADÉMIE TRANSFRONTALIÈRE DES RISQUES

Disposer d'une banque de données autour des différents risques et pouvoir s'appuyer sur un réseau d'experts dans l'espace transfrontalier, tels sont les objectifs de l'académie transfrontalière des risques.

Initiés et portés par le SDIS 67, les travaux de l'académie transfrontalière des risques s'articulent autour de trois axes :

- la création d'un réseaux d'experts du risque dans l'espace du Rhin supérieur associant les services d'incendie de secours, les universités, les industriels, les administrations ;
- la collecte et le partage de données, d'études et de retours d'expérience ;
- les mises en situation opérationnelles multilingues.

Cette initiative s'inscrit dans la complémentarité des travaux menés par la conférence du Rhin supérieur. A cet effet, un groupe affilié à la conférence du Rhin supérieur a été créé pour valider les sujets partagés par l'académie au niveau trinational.

Chaque membre participe sur la base du volontariat au fonctionnement de l'académie transfrontalière des risques. Les données mises à disposition ou créés sont protégées.

Dès à présent, 15 thématiques de recherches sont déjà retenues et concernent les risques technologiques, bâtimentaires, naturels, biologiques, liés au développement durable et à l'informatique ainsi que les risques sociologiques.

Le SDIS 68 participe aux groupes de travail suivants : les nanoparticules, l'amiante, le risque fluvial, l'interculturalité. Il animera les réflexions sur le risque agricole.

L'implication du SDIS 68 dans l'académie transfrontalière des risques s'inscrit pleinement dans les échanges inter-départementaux et transfrontaliers sur des sujets à fort enjeu opérationnel.

LA COOPÉRATION TRANSFRONTALIÈRE SUR LE TERRAIN

L'alerte trinationale et l'officier de liaison

Lorsqu'un événement se produit en zone frontalière et qu'il est susceptible d'avoir des répercussions néfastes voire médiatiques sur le territoire des pays voisins, les autorités s'informent mutuellement. Cette action est par ailleurs étendue aux situations ne présentant pas de véritable danger mais pouvant susciter l'inquiétude des populations riveraines. Dans les faits, chaque pays dispose d'un centre de réception de ces alertes trinationale (TRINAT). Pour la France, il s'agit du CTA-CODIS 68 ; pour la Suisse, de la police de Bâle-ville et pour l'Allemagne, de la police de Freiburg. Les données transmises par l'émetteur comprennent des informations sur :

- le sinistre (type de sinistre, localisation, données produits) ;
- les conditions météorologiques ;
- les conséquences envisageables pour les personnes , les biens et l'environnement ;
- les actions locales entreprises en matière d'alerte et d'information des populations.

En fonction du sinistre et du niveau de renseignements recueillis, un officier de liaison peut être engagé auprès de la structure de commandement du pays qui gère l'événement. Le rôle de ce cadre est double. D'une part, garantir la fiabilité et l'exactitude des informations sur la situation en cours afin de permettre à nos autorités d'adapter la stratégie de protection des populations ; d'autre part, de garantir une meilleure coordination transfrontalière et de proposer le cas échéant des moyens de renforts français.



La connaissance mutuelle des acteurs, des organisations et des capacités opérationnelles

Convaincu de la nécessité et soucieux de développer les échanges transfrontaliers par le partage des connaissances et des retours d'expérience, le SDIS 68 s'implique dans de nombreux projets comme :

- l'animation d'exercices de cadres dans le but de tester les circuits d'information entre les centres de traitement de l'alerte (Colmar, Bâle et Lörrach) afin d'améliorer la formalisation des demandes de renforts ainsi que l'organisation de leur accueil. En 2018, deux simulations ont été réalisées. L'une au CSP de Saint-Louis, l'autre à la caserne des pompiers de Weil-am-Rhein. Les enseignements tirés de ces rencontres ont conduit à des actions concrètes comme :
 - l'élaboration d'un document bilingue pour les centres de traitement de l'alerte ;
 - l'identification des possibilités d'apportements sur le territoire français des bateaux pompes bâlois.
- l'organisation de manœuvres communes. L'exercice du 18 novembre 2017 à la gare de Saint-Louis a permis de valider les procédures partagées d'intervention sur le tram bâlois.
- la présentation de matériels et de l'organisation opérationnelle. Les postes de commandement le 30 mars 2019 à Weil-am-Rhein ; les postes médicaux avancés le 22 octobre 2017 à Saint-Louis ; les moyens de décontamination à Weil-am-Rhein le 30 mai 2015.

Sans être exhaustif, ce travail de planification et la connaissance mutuelle des différents acteurs facilitent l'entraide opérationnelle. Celle-ci est évaluée régulièrement.

Focus sur l'été 2018

- Le 23 juin 2018 peu avant 5 h, la timonerie du pousseur de barges « Alorba » heurte le tablier du pont du Palmrain à Village-Neuf. L'intervention conjointe des sapeurs-pompiers du Haut-Rhin et de Weil-am-Rhein, notamment de leurs moyens nautiques ainsi que d'un remorqueur du port de Bâle, a permis, entre autres, la prise en charge des victimes et la sécurisation de l'ensemble fluvial avant son remorquage vers le port de Weil-am-Rhein. La gestion de cet accident fluvial sur le Rhin a été menée par un poste de commandement franco-allemand unique.
- Le 27 juillet 2018, peu avant 15 h, l'incendie de plusieurs milliers de mètres cubes de traverses de chemin de fer stockées au port de Bâle génère un important panache de fumées sur l'agglomération bâloise et ses environs. Un officier de liaison a été engagé sur le site auprès de la structure de commandement local pour renseigner les autorités françaises de la situation. Un réseau de mesures de la toxicité des fumées a été menée par la CMIC sur le territoire français en cohérence avec les actions menées en Suisse et en Allemagne.
- Le 27 août 2018, une camionnette entre en collision avec le tram à Saint-Louis entraînant le déraillement de la rame. Cette intervention a permis de tester la procédure d'intervention des secours bâlois sur le territoire français en complément des moyens du SDIS.
- Le 31 août 2018, un officier de liaison a été engagé à Efringen Kirchen en Allemagne suite à un feu d'entrepôt.

Ces exemples de collaboration viennent non seulement affirmer la nécessité d'une connaissance mutuelle des acteurs de la sécurité civile mais également de confirmer et développer les échanges transfrontaliers.



COMMANDE PUBLIQUE : UNE DÉMARCHE DE PLUS EN PLUS MUTUALISÉE

Après certains marchés passés en commun avec d'autres SDIS ces dernières années, la politique de mutualisation des achats a connu un véritable essor en 2018 avec la constitution d'un groupement de commandes entre les 10 SDIS du Grand Est.

Ce groupement, piloté par le SDIS du Haut-Rhin, prévoit un fonctionnement relativement souple : chaque SDIS reste libre de participer ou non à une consultation commune. Pour chaque objet, un SDIS se propose de porter le projet et centralise les besoins des intéressés, rédige le cahier des charges en concertation avec les autres participants et assume l'ensemble des démarches administratives.

L'analyse des offres est réalisée par une commission technique composée des représentants des SDIS ayant pris part à la consultation.

La première consultation lancée via ce nouveau groupement de commandes, au 1^{er} trimestre 2018, concernait les tenues de service et d'intervention (TSI). Conduite par le SDIS du Haut-Rhin, elle a été suivie par l'ensemble des membres du groupement. Depuis lors, d'autres achats communs ont suivi : VSAV, FPT, chaussures et gants de protection...

Par ailleurs, le SDIS du Haut-Rhin fait partie d'un autre groupement de commandes permanent, constitué en 2017 et réunissant différentes collectivités dont notamment les conseils départementaux du Haut-Rhin et du Bas-Rhin, l'Eurométropole de Strasbourg, le syndicat des eaux et de l'assainissement d'Alsace-Moselle et le SDIS du Bas-Rhin.

Les derniers marchés du SDIS du Haut-Rhin concernant la fourniture de carburant, de fioul domestique ou encore de gaz et d'électricité ont été passés en commun par l'intermédiaire de ce groupement.



La nouvelle tenue de service et d'intervention a fait l'objet de la première consultation du nouveau groupement de commandes.

UN CAMION-CITERNE RURAL À METZERAL

Le CIS de Metzeral vient d'être doté d'un nouveau camion-citerne rural (CCR) adapté aux spécificités du secteur montagneux.



Ce véhicule à quatre roues motrices propose des capacités opérationnelles comparables à celles d'un FPT (fourgon-pompe tonne). Cette dotation s'inscrit dans le programme d'évolution des moyens incendie des CIS de montagne.

Ce CCR remplace un FPTHR (fourgon-pompe tonne hors route) datant de 1996. Il présente les caractéristiques techniques suivantes :

- 🔥 châssis Renault 4X4-250 CV-PTAC 14T ;
- 🔥 équipement Gallin ;
- 🔥 pompe 1500 litres/mn-15 bars ;
- 🔥 citerne à eau 3000 litres ;
- 🔥 citerne à émulseur 140 litres.

ADIEU CERNAY, ADIEU WITTELSHEIM BIENVENUE À CERNAY-WITTELSHEIM

Mi-mars 2019, les sapeurs-pompiers de Cernay et de Wittelsheim ont pris possession de leurs nouveaux locaux issus de la fusion des deux centres : le centre de secours renforcé Cernay-Wittelsheim.



Ce projet ambitieux d'un coût provisoire de 5 467 859 €, est maintenant concrétisé.

- 🔥 Le CSR Cernay-Wittelsheim dispose dorénavant de locaux spacieux et fonctionnels, qui accueillent également le siège de la compagnie numéro 4 et le groupement de la formation et des activités physiques.
- 🔥 Les deux anciens casernements vont être remis à la disposition des mairies.

L'inauguration du nouveau centre de secours qui se tiendra le 15 juin prochain, fera l'objet d'une communication dans le prochain magazine « Qu'on SDIS tout ! ».



POUR UNE CULTURE DE LA SÉCURITÉ CIVILE

Inciter les citoyens à devenir acteurs de leur propre sécurité : tel est le mot d'ordre de la mission de prévention citoyenne du SDIS 68. Depuis 10 ans, elle œuvre pour sensibiliser la population à la prévention des risques et former les citoyens aux premiers gestes de secours.

Le service départemental d'incendie et de secours du Haut-Rhin a développé, dès 2009, des actions visant à favoriser l'émergence d'une culture de la sécurité civile au sein de la population. Un plan d'actions intitulé « Alarme citoyen ! » a été conçu, puis mené sur l'ensemble du territoire haut-rhinois par les sapeurs-pompiers, du corps départemental et des corps communaux. C'est une mise en pratique de la loi du 13 août 2004 dite de modernisation de la sécurité civile, qui mettait en avant la notion de prévention et inscrivait la part que toute personne peut prendre par son action dans la sécurité civile.

Les champs d'action

Le plan « Alarme citoyen ! » a été approuvé par le conseil d'administration du SDIS 68 en juillet 2009 sur la base de 4 axes d'intervention :

- Le renforcement des actions de prévention en direction des jeunes avec notamment le développement de l'opération « Collégiens, citoyens de demain » ;
- L'amélioration du secours aux personnes par l'acquisition des comportements adéquats en cas de malaise ou d'arrêt cardiaque et une initiation aux premiers gestes de secours ;
- La prévention de l'incendie et des accidents domestiques comprenant la promotion des appareils de détection, la sensibilisation aux gestes d'évitement et l'initiation à l'utilisation d'extincteurs ;
- La protection générale de la population contre les risques majeurs à travers une meilleure connaissance des messages d'alerte voire la préparation à des mesures de confinement.

S'y est ajoutée une action spécifique de prévention de l'incendie dans les centres historiques de 11 communes touristiques du département après le dramatique feu du 1^{er} janvier 2014 à Riquewihr.

L'équipe

La mission de prévention citoyenne est conduite par le Dr Guy Fuchs, ancien médecin-chef adjoint du SDIS 68. Sont à ses côtés le lieutenant-colonel Christophe Marchal, chef du groupement de développement du volontariat ; le commandant en retraite Bernard Manillier (prévention secours aux personnes) ; le commandant sapeur-pompier volontaire Jacky Walter, (prévention de l'incendie et des accidents domestiques) ; Jean Struss, chef du groupement des moyens administratifs (GMA) et coordinateur du plan « Alarme citoyen ! » ; Marie-Jeanne Walter membre du GMA.

Les moyens

Le groupement de la formation et des activités physiques du SDIS (GFAP) se charge des interventions du SDIS dans les collèges en coordination avec l'Inspection académique du Haut-Rhin. Il y consacre environ 250 heures par an et mobilise une équipe d'une trentaine d'intervenants (sapeurs-pompiers professionnels et volontaires, personnels administratifs et techniques).

Pour le renouvellement du matériel pédagogique, la mission bénéficie du mécénat d'ENEDIS qui verse annuellement 8000 € au SDIS.

Dix années d'actions

- Plus de 250 actions grand public organisées depuis 2011 avec 30 000 adultes formés ;
- Près de 11 000 collégiens formés chaque année au massage cardiaque, soit 60 000 depuis 2012 ;
- Adaptation des formations aux nouvelles directives nationales (arrêté ministériel du 30 juin 2017 instituant une sensibilisation aux gestes qui sauvent) ;
- Promotion d'initiatives locales combinant aujourd'hui la prise en compte de l'ensemble des risques courants (arrêt cardiaque, hémorragie, incendie, accidents domestiques).



ASSISES 2019 DU GIRACAL : FAVORISER LE VOLONTARIAT

Une délégation de l'UDSP 68 s'est rendue à Nancy les 2 et 3 mars 2019 pour participer aux 28^{ème} assises du GIRACAL (Groupement interrégional Alsace, Champagne-Ardenne, Lorraine). Le statut, la condition et la fidélisation des sapeurs-pompiers volontaires ont été au cœur des débats.

La première conférence traitait de l'organisation du congrès national 2021 des sapeurs-pompiers de France par l'UDSP et le SDIS 54. L'Europe sera un thème central de ce congrès, à travers une approche de l'organisation des services d'incendie et de secours dans les pays-membres. Cela en lien avec la directive européenne sur le temps de travail (DETT) et l'arrêt dit « Matzak » de la cour européenne de justice, qui tend à assimiler le SPV à un travailleur, faisant peser une réelle menace sur le système français de sécurité civile.

Ce thème a d'ailleurs été abordé le lendemain, lors de la clôture des assises, par le président de la fédération nationale des sapeurs-pompiers de France (FNSPF), le colonel Grégory Allione. La FNSPF a demandé au gouvernement d'agir auprès de l'Europe pour obtenir la mise en chantier d'une directive spécifique à l'engagement citoyen, préservant l'investissement volontaire et bénévole au sein de l'Union européenne, notamment au bénéfice des services de secours d'urgence et de sécurité. Depuis, le 26 avril, le ministre de l'Intérieur a annoncé la volonté du gouvernement français de porter une initiative en faveur d'une directive visant à protéger l'engagement citoyen sous toutes ses formes dans les Etats-membres, et à écarter ainsi la menace d'une application de la DETT aux sapeurs-pompiers volontaires.

Autre point soulevé par le président de la FNSPF : la démarche auprès du ministère de la Santé pour que la place

des sapeurs-pompiers de France dans l'organisation du secours d'urgence aux personnes (SUAP) soit à la hauteur de leur investissement. En effet, dans ce champ opérationnel, les sapeurs-pompiers sont seuls pour 95% des interventions.

Enfin, le président Allione a évoqué un projet de texte sur la création des réserves citoyennes de sapeurs-pompiers au sein des SDIS, déplorant qu'il néglige le rôle et les possibilités offertes par un partenariat avec le réseau associatif.

Autre thème abordé: la facilitation de l'engagement des SPV et la fidélisation. Ainsi, le SDIS 54 (Meurthe-et-Moselle) a présenté son expérimentation de la « monomission » : il s'agit de la possibilité pour un SPV d'exercer uniquement la mission SUAP. Cette disposition concerne à ce jour 12 personnes.

Enfin, dans le but de répondre à des préoccupations économiques des SPV sur leur lieu de résidence, le Crédit social des fonctionnaires, approché par la FNSPF, a présenté un dispositif permettant aux sapeurs-pompiers volontaires d'accéder à des crédits immobiliers ou à la consommation à des conditions préférentielles. Sous réserve que des partenaires tels que le GIRACAL, les UDSP et les SDIS entrent dans le dispositif.

Prochain rendez-vous : les assises 2020 seront organisées par l'UDSP 51 (Marne).





FINALE DÉPARTEMENTALE À BRUNSTATT-DIDENHEIM

La finale départementale 2019 de cross des sapeurs-pompiers du Haut-Rhin a réuni près de 500 concurrents le samedi 2 février à Brunstatt-Didenheim. Les courses ont connu les faveurs d'un beau soleil printanier, mais les intempéries de la veille avaient rendu les parcours glissants et quelque peu difficiles.

La remise des prix s'est déroulée en présence de Mme Brigitte Klinkert, présidente du conseil d'administration du SDIS, du colonel René Cellier, directeur départemental des services d'incendie et de secours, au côté du Maire de Brunstatt-Didenheim, M. Antoine Viola, entouré de plusieurs

élus. Le commandant Martin Klein, président de l'union départementale des sapeurs-pompiers, a également pris part à cette cérémonie.

Sur le podium :

Benjamins : 1) Nathan Seiller ; 2) Noha Hoarau ; 3) Florian Belmar. **Benjamins** : 1) Oriane Gehin ; 2) Elena Munsch ; Emie Lauret. **Minimes garçons** : 1) Imad El Bahi ; 2) Saïd Benkhay ; 3) Dylan Marquilié. **Minimes filles** : 1) Pauline Lehmann ; 2) Chloé Fuchs ; 3) Silène Kioua. **Cadets** : 1) Justin Schilliger ; 2) Aurélien Pierre ; 3) Adel Hamami. **Cadettes** : 1) Marie Gherardi ; 2) Emma Amrein ; 3) Juliette Meyer. **Juniors masculins** : 1) Ayoub El

Katoub ; 2) Bighed Laarid ; 3) Nasser Soatra. **Juniors féminines** : 1) Anna Lehmann ; 2) Daphné Montmirail-Wimmer ; 3) Louise Huriet. **Seniors masculins** : 1) Fabrice Widmer ; 2) Julien Schertzer ; 3) Michaël Locher. **Seniors féminines** : 1) Lise Minery ; 2) Laetitia Rey ; 3) Stéphanie Vogel. **Vétérans 1** : 1) Loïc Lonchambon ; 2) Benoît Helbert ; 3) Frank Le Maître. **Vétérans 1** : 1) Séverine Antony ; 2) Régine Siberlin ; 3) Sylvie Biellmann. **Vétérans 2** : 1) Christian Lepage ; 2) Pascal Trules ; 3) Rémy Haumesser. **Vétérans 2** : 1) Hélène Gonkel ; 3) Mauricette Kieffer ; 3) Véronique Trommenschlager.

GIRACAL : LE HAUT-RHIN CHAMPION TOUTES CATÉGORIES

La Finale régionale de cross du GIRACAL (Groupement interrégional Alsace Champagne Ardenne Lorraine) s'est déroulée le samedi 9 mars 2019 à Troyes (Aube). Les concurrents haut-rhinois y ont remporté la première place toutes catégories par équipes.

Classements individuels des Haut-Rhinois :

Benjamins (35 participantes) : 1) Gehin Oriane (**championne GIRACAL**) ; 10) Lauret Emie ; 11) Munsch Eléna ; 15) Egloff Eva ; 16) Riber Lola ; 17) Locatelli Manon. **Benjamins** (38 participants) : 2) Laouhel Amjad ; 6) Keller Driss ; 10) Belmar Florian ; 11) Hoarau Noah ; 13) Seiller Nathan ; 25) Deharbe Quentin.

Minimes filles (50 participantes) : 2) Lehmann Pauline ; 7) Fuchs Chloé ; 11) Forster Sarah ; 15) Bravin Lizéa ; 17) Kioua Silène ; 19) Trombini Méline. **Minimes garçons** (55 participants) : 1) El Bahi Imad (**champion GIRACAL**) ; 2) Benkhay Saïd ; 6) Marquilié Dylan ; 7) El Yacoubi Ayoub ; 12) Sahm Corentin ; 15) Reiter Benjamin. **Cadettes** (38 participantes) : 1) Gherardi Marie (**championne GIRACAL**) ; 3) Amrein Emma ; 11) Schwoertzig Elise ; 16) Helmlinger Lauryn ; 17) Meyer Juliette ; 30) Bletterer Magalie. **Cadets** (29 participants) : 4) Pierre Aurélien ; 6) Schilliger Justin ; 7) Hamami Adel ; 11) Smaali Zakaria ; 13) El Khallouqi Mourad ; 15) Guntz Justin. **Juniors Filles** (30 participantes) : 1) Lehmann

Anna (**championne GIRACAL**) ; 2) Montmirail-Wimmer Daphné ; 3) Huriet Louise ; 8) Reiter Tiphonie ; 15) Palczewski Sarah ; 18) Leroux-Pruvost Alexia. **Juniors Garçons** (31 participants) : 5) Gerber Hugo ; 6) Laarid Bighed ; 10) Soatra Nasser ; 18) Marechal Mathys.

Classements généraux :

Au classement général, le Haut-Rhin prend la première place chez les filles toutes catégories avec 601 points et chez les garçons avec 699 points.

Ce qui vaut logiquement à nos jeunes athlètes la première marche du podium au classement général mixte toutes catégories avec 1300 points.



SALAGOU : LE HAUT-RHIN VICE-CHAMPION DE FRANCE

La 59^e édition du cross national des sapeurs-pompiers s'est déroulée samedi 23 mars sur le site du Lac du Salagou, dans l'Hérault. Ce lac de 7 hectares est un lieu emblématique du sport de plein air dans cette région. Plus de 3000 coureurs s'y sont donné rendez-vous. La délégation haut-rhinoise a remarquablement défendu les couleurs de notre département, puisqu'elle grimpe sur la deuxième marche du podium au classement général toutes catégories combinées.

Classements individuels des Haut-Rhinois :

Cadettes (312 participantes) : 18) Gherardi Marie ; 94) Amrein Emma ; 119) Helminger Lauryn ; 156) Schwoertzig Elise ; 206) Meyer Juliette. **Cadets** (340 participants) : 61) Schilliger Justin ; 71) Pierre Aurélien ; 88) Hamami Adel ; 198) Smali Zakaria ; 229) El Khallouqi Mourad. **Juniors féminines** (254 participantes) : 14) Lehmann Anna ; 49) Huriet Louise ; 52) Montmirail Wimmer Daphné ; 98) Palczewski Sarah ; 115) Reiter Tiphanie. **Juniors masculins** (308 participants) : 9) Laarid Biged ; 97) Soatra Nasser ;

99) Gerber Hugo ; 127) El Ketab Ayoub ; 231) Marechal Mattys. **Seniors féminines** (297 participants) : 60) Vogel Stéphanie ; 66) Rey Laetitia ; 146) Minery Lise ; 161) Mann Elisa ; 171) Moller Stéphanie. **Seniors hommes** (305 participants) : 100) Locher Michaël ; 127) Schertzer Julien ; 135) Caspard Steve. **Master femmes** (222 participantes) : 3) Antony Séverine ; 66) Siberlin Régine ; 116) Bernhard Laurence ; 147) Gonkel Hélène ; 210) Kieffer Mauricette (49^e master 2). **Master 1 hommes** (278 participants) : 18) Lonchambon Loïc ; 28) Helbert Benoît ; 80) Binder Alexandre ; 144) Demanet Alexandre. **Master 2 hommes** (319 participants) : 27) Trules Pascal ; 45) Lepage Christian ; 49) Haumesser Rémy ; 96) Auer Thierry ; 181) Tassot Laurent.

Classements généraux :

Les Haut-Rhinois prennent la 7^e place au classement général hommes ; la 3^e chez les femmes. Ce qui permet au Haut-Rhin de monter sur la deuxième marche du podium au classement général combiné.



VOLLEY-BALL : RENDEZ-VOUS DE HAUT NIVEAU À MULHOUSE

Supporters permanents et inconditionnels des volleyeuses de l'ASPTT Mulhouse, club phare de la région, les sapeurs-pompiers du CSP de Mulhouse ont organisé, en début d'année, une rencontre dans les locaux de la caserne.

L'équipe de garde, avec le commandant Guillaume Turci, chef de centre, a accueilli les sportives pour leur présenter le métier et leur faire visiter le centre de secours principal. Les adjoints au Maire Paul Quin, chargé de la sécurité et caporal d'honneur du CSP, et Christophe Steger, chargé des sports, étaient présents à cette rencontre.

Tradition oblige, la capitaine des volleyeuses a remis aux personnels un exemplaire dédié du maillot officiel de la saison 2018-2019. Celui-ci rejoindra les nombreux autres maillots qui ornent la salle des trophées du CSP.

Dernière surprise, l'entraîneuse, Magali Magail, a défié les sapeurs-pompiers mulhousiens pour une rencontre amicale d'un match de volley en fin de saison.



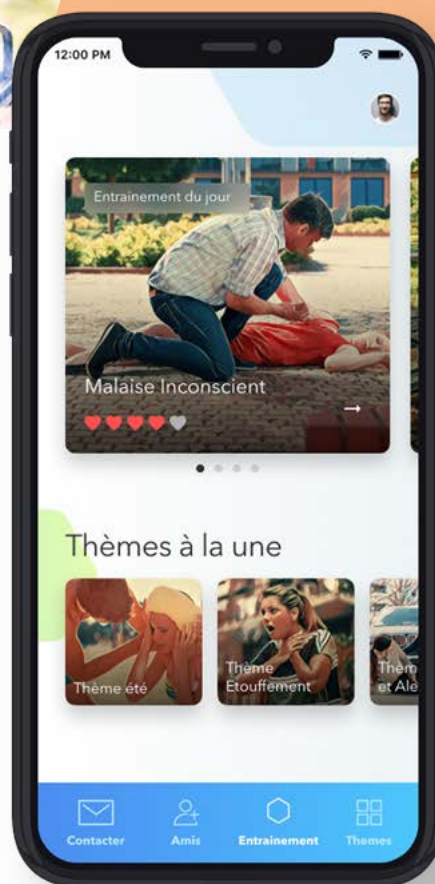


EVERYDAY HEROES

PRÊT À SAUVER DES VIES ?

JEU DÉVELOPPÉ AVEC ET VALIDÉ PAR LES
POMPIERS DE PARIS

**APPRENEZ
OU RÉVISEZ
GRATUITEMENT
LES GESTES QUI
SAUVENT... EN
JOUANT !**



Aussi disponible sur
WWW.EVERYDAYHEROES.FR
et rejoignez le cercle « SDIS 68 »

+ d'infos

www.sdis68.fr

